Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine

OBJET : Médecine professionnelle : avenant n° 3 à la mise à disposition de locaux au profit du Centre de Gestion de l'Aude

Décision N° 2026- 283

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-73 du 21 mars 2026 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

VU la convention du 17 décembre 2019, l'avenant n° 1 du 21 octobre 2021 et l'avenant n° 2 du 11 octobre 2023 relatifs à la mise à disposition des locaux situés au Parc Technique Municipal «Chemin de la Cruzolle » à Castelnaudary au profit du Centre de Gestion de l'Aude dans le cadre des visites médicales des agents de la Ville,

CONSIDERANT l'utilité de reconduire la durée de mise à disposition des locaux au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aude,

D E C I D E :

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition du 17 décembre 2019 à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Aude.

ARTICLE 2 : Le présent avenant a pour objet de reconduire la durée de mise à disposition pour trois ans supplémentaires aux conditions énumérées à la convention initiale.

ARTICLE 3 : La participation financière annuelle est fixée à 180.00 Euros. Celle-ci pourra être revalorisée si des travaux sont effectués par la Ville à la demande du Centre de Gestion de l'Aude.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 26 octobre 2026

Le Maire,

VILLE DE CASTELNAUDARY 11 (Aude)

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29 OCT. 2026
ID : 011-211100763-20261026-DEC2026283URBA-CC